



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille dix huit  
Le vingt-cinq octobre à vingt heures  
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie en séance publique sous la présidence de  
**Mr GOURONNEC Pierrick, maire**

DATE DE CONVOCATION	
<b>16 octobre 2018</b>	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	14
PRESENTS	12
VOTANTS	13

### **Etaient présents :**

Monsieur GOURONNEC Pierrick, Madame L'AUBIN Marie-Renée, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Madame LE LOUEDEC Christelle, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Madame CADIC Rachel, Madame LE BECHEC Christelle, Monsieur CHAVANNE Jean-Claude, Madame BERTHOU Albane, Madame LAMANDE Andrée et Monsieur ARZUL Yvon.  
Monsieur LE ROUZES Benoît donne procuration à Monsieur CHAVANNE Jean-Claude.

**Absente :** Mme DUVAL Laura.

Formant la majorité des membres en exercice.  
Madame L'AUBIN Marie-Renée est nommée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

#### **Le forum de Trégastel Le transfert de la taxe de séjour Le transfert de la voirie communautaire (ex CCPL)**

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts  
VU les articles L 5211-1 et suivants et L5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;  
VU l'arrêté préfectoral du fixant les statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et notamment l'article 6,  
CONSIDERANT le rapport approuvé par la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2018

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2018 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :

- A l'évaluation définitive concernant « Le forum de Trégastel », telle que présentée page 3 du rapport :
- A l'évaluation définitive du transfert de la taxe de séjour telle que présentée page 3 à 5 du rapport.
- à l'évaluation définitive du transfert de la voirie d'intérêt communautaire sur le territoire de l'ex-cc de la Presqu'île de Lézardrieux, telle que présentée pages 5 et 6 du rapport .

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SDE**

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique maîtrise de l'énergie ; réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales
- Rubrique SIG ; pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente. Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notifications, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE22.

Après cet exposé, Les élus adoptent à l'unanimité l'adaptation des nouveaux statuts du SDE.

### **REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 :**

Monsieur le maire explique que Catherine DAUPHIN secrétaire de mairie demande à faire valoir ses droits à la retraite au 1er avril 2019.

Aussi il convient dès à présent de lancer l'appel à candidatures via le CDG22 selon le profil de poste détaillé.

Ce poste s'adressera aux catégories B et C (à partir Adjoint Administratif principal 1<sup>ème</sup> classe).

Une commission de recrutement a été mise en place : y siègeront Monsieur JANVIER Jean-Yves, Mme L'AUBIN Marie-Renée, Mme CADIC Rachel, Mme BERTHOU Albane, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon et Monsieur le maire.

### **CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les Côtes d'Armor.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent affecté aux services techniques de la commune.
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : 1305 € brut,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent polyvalent affecté aux services techniques de la commune.
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : 1305 € brut,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **EQUIPEMENT BUREAUTIQUE POUR L'ECOLE PRIMAIRE :**

Madame L'AUBIN Marie-Renée, adjointe aux affaires scolaires, explique la demande de Madame BUZULIER Gaëlle, directrice de l'école publique suite au dernier conseil d'école.

En effet, l'ordinateur portable de la maternelle est obsolète et il conviendrait de le remplacer. De plus, le photocopieur est souvent en panne et les factures de réparations sont onéreuses. L'entreprise BIOS de St AGATHON 22 200 est retenue à l'unanimité pour le remplacement de l'ordinateur portable pour un montant de 683.00 € HT soit 819.60 TTC Cette dépense sera payée au compte 2183 du BP 2018 opération 111.

D'autre part, Monsieur le maire propose d'opter pour la location mensuelle de 25 € HT pour un nouveau photocopieur.

Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.

### **FRAIS DE BORNAGE RESTAURANT SCOLAIRE**

Avant d'entreprendre l'étude de réhabilitation du restaurant scolaire, il convient de procéder au bornage de la propriété.

Après étude des propositions, Le **Cabinet ADI-ME de PLEUMEUR-GAUTIER** est retenu pour un montant de 1 550 HT soit 1 860 € TTC. Ce choix est adopté à l'unanimité des membres présents.

Cette dépense sera payée sur le compte 2315 de l'opération N° 109 « RESTAURANT SCOLAIRE »

### **DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE :**

Un diagnostic amiante et un diagnostic plomb sont indispensables avant d'entreprendre les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire.

Lannion Trégor Communauté a contacté plusieurs cabinets spécialisés.

Après étude des propositions, La SARL ADI-ME de PLEUMEUR-GAUTIER est retenue pour un montant de 2 616.66 HT soit 3 140.00 € TTC. Ce choix est adopté à l'unanimité des membres présents.

Cette dépense sera payée sur le compte 2031 de l'opération N° 109 « ACQUISITION RESTAURANT SCOLAIRE »

### **FRAIS DE BORNAGE DU PERIMETRE DE LA PROPRIETE SECTIONS A 591 ET 595 : BOULANGERIE**

Avant d'entreprendre les travaux à la boulangerie, il convient de procéder au bornage de la propriété.

Après étude des propositions, Le Cabinet DELUCHAT-LEC'HVIEN de PAIMPOL est retenu pour un montant de 2 210 HT soit 2652.00 € TTC. Ce choix est adopté à l'unanimité des membres présents.

Cette dépense sera payée sur le compte 2315 de l'opération N° 110 « ACQUISITION BOULANGERIE »

## **MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC (P08 -LA GARE) :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public rénovation de la commande A (P08 -LA GARE) présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant de 1 180.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché des travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

## **NON-RECONDUCTION DE L'ADHESION ADAC POUR 2019 :**

Monsieur le maire explique que la commune a adhéré le 20 juin 2014 à l'ADAC 22 pour l'aide technique à la voirie et à l'assainissement collectif.

La compétence assainissement collectif ayant été transférée à Lannion Trégor Communauté et les programmes voirie étant gérés en direct en mairie, Monsieur le maire propose aux élus de ne pas reconduire cette adhésion pour 2019.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **NOM DU DOMAINE DU SITE INTERNET :**

Monsieur le maire rappelle que la commission travaille ardemment pour mettre en ligne le site internet de la commune pour la fin d'année. Il propose aux élus de choisir comme nom de domaine : [www.pleumeur.gautier.bzh](http://www.pleumeur.gautier.bzh)

Ce nom fait l'unanimité auprès des élus.

## **REPLACEMENT DU PIANO DE LA CUISINE DU FOYER MUNICIPAL :**

Monsieur JANVIER Jean-Yves, adjoint aux bâtiments explique que les dépannages du piano sont de plus en plus fréquents et qu'il conviendrait de le changer.

Les élus missionnent Monsieur JANVIER pour contacter plusieurs fournisseurs.

## **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018 :**

Cette année, c'est le 100 -ème anniversaire de la fin de la 1ere guerre mondiale . Aussi, chaque commune va faire son dépôt de gerbe (10h45 à

PLEUMEUR) mais une messe en commun aura lieu à KERBORS et ensuite **un repas en commun à LEZARDRIEUX.**

A noter qu'une exposition sur les poilus est organisée à la salle de l'Ermitage à LEZARDRIEUX les 8, 9 et 10 novembre de 9h30 à 12 h et de 14h à 18 h.

**Prochaine réunion de conseil municipal : vendredi 30 novembre 2018**

Le maire,